

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 5 octobre 2020 en visio-conférence

Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudetroy & Nathalie Lassalle
MM. Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Robert Nicolas & Georges Potard
Invités : MM. Jean-Philippe Mennesson & Christian Pastor

La séance débute à 18h00.

PÔLES ESPOIRS FRANCILIENS

> Pôle féminin, site de Chatenay

À la suite d'une suspicion COVID en fin de matinée du 29 septembre, l'ensemble du pôle du CREPS désigné « cas contact » est isolé à partir de ce 29 jusqu'au résultat du test RT-PCR effectué sur le cas (par le docteur du CREPS). Il fait le maximum pour avoir le résultat avant vendredi 18h. Si le test est négatif, le pôle pourra retrouver les terrains. Le cas suspecté, lui, devra alors consulter un médecin pour autorisation à reprendre la pratique. S'il est positif l'ensemble devra être testé.

> Pôle masculin, site de Créteil

- À la suite d'un appel du proviseur du lycée S^t-Exupéry à Créteil, cinq joueurs sont déclarés cas contact d'un élève positif de l'établissement scolaire, auprès de l'ARS Île-de-France. En conséquence, le secrétariat ligue a appelé les parents pour mettre en place un isolement d'une semaine dans leurs foyers, avant un retour avec le test PCR COVID-19 réalisé et négatif.
- Le staff technique et pédagogique du pôle francilien a suspendu ses séances d'entraînements le mercredi 30 septembre et le jeudi 1^{er} octobre, pour des raisons de comportements et de règles sanitaires non respectées. Les athlètes de la structure sont consignés en salle de cours 4 et 5 pendant le temps initial des séances, excepté ceux qui ont des soins programmés de réathlétisation avec le kiné.

FORMATION

> L'IFFE communique sur la présentation et l'inscription à la formation Juge Accompagnateur National qui débutera les 17 et 18 octobre 2020 à Créteil (Maison du Handball). Date limite d'inscription : avant le 7 octobre 2020 (inscription en ligne).

ARBITRAGE

> Le BD décide que dans le cadre du Challenge de la Grande Couronne, les arbitrages compteront pour la CMCD régionale.

AG ÉLECTIVE LIGUE

> Le Bureau directeur finalise le texte de la convocation des clubs à l'assemblée générale élective du 24 octobre prochain :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE CONVOCAISON PAR COURRIEL

À l'attention de Mmes & MM. les Président(e)s
des clubs de handball d'Île-de-France

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'**Assemblée Générale Élective de la ligue Île-de-France de handball** qui se tiendra le :

**samedi 24 octobre 2020 (à partir de 9:00)
à la Maison du Handball – 1 rue Daniel-Costantini – 94000 Créteil**

Ordre du jour

- **Accueil des participants**
 - ⇒ Opérations de contrôle des délégués des clubs, des mandats et des procurations. Vous trouverez ci-après les deux documents concernés, qui seront seuls reconnus par la commission de contrôle des élections. Les délégués et mandataires devront justifier à l'entrée de leur identité.
- **Ouverture par le Président de la ligue, M. Georges Potard**
- **Adoption du procès-verbal de l'AG ordinaire de la ligue IDF** (par voie électronique, votes ouverts du 2 au 5 juillet 2020)
- **Ratification de la modification de l'article 6.3.1.2 du Règlement intérieur**, relatif au délai de dépôt par les comités de leurs binômes candidatant à l'entrée au CA régional (modification validée par le Conseil d'administration de la ligue lors de sa réunion du 3 juin 2020)
- **Le président de la ligue rend à l'assemblée générale le mandat qu'elle avait confié au conseil d'administration 2017-2020**
- **Ouverture des opérations électorales** par le président de la commission de contrôle des opérations électorales, M. Alain Koubi, vice-Président de la FFHandball
- **Présentation de la liste concourant à l'élection** par sa tête de liste
- **Vote de l'assemblée générale – Proclamation du résultat du vote**
- **Présentation des binômes élus par les départements** pour les représenter au conseil d'administration de la ligue Île-de-France de handball
- **Vote de ratification par l'assemblée générale des binômes présentés par les comités départementaux – Proclamation du résultat du vote**
- **Remise des distinctions régionales**

Suspension de séance

Le conseil d'administration élu se réunit afin d'élire son président, son bureau directeur et ses présidents de commissions.

- **Reprise de l'assemblée générale – Présentation à l'assemblée du comité directeur et mot d'investiture du président de la ligue Île-de-France de handball pour la mandature 2020-2024**
- **Validation par l'assemblée générale du binôme issu du conseil d'administration qui représentera le territoire** à l'élection du collège des représentants des territoires au conseil d'administration de la FFHandball

Rappel : Pour les raisons sanitaires en vigueur, le port du masque est obligatoire, et chacune et chacun devra respecter les mesures de distanciation ainsi que le fléchage mis en place. Compte tenu du contexte, nous vous invitons à limiter votre participation à une personne par club.

Avertissement : Compte tenu de l'évolution possible des conditions sanitaires qui entraîneraient l'édiction de mesures de sécurité plus drastiques, allant par exemple jusqu'à l'interdiction de certains rassemblements de personnes, nous pourrions être contraints à organiser cette assemblée générale sous forme électronique. Vous seriez alors bien évidemment prévenus à temps utile.

Nous vous remercions de mettre tout en œuvre, afin que votre club soit présent ou représenté à ce grand moment de notre vie associative.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs.

CORRESPONDANCES

- > Le président a répondu au questionnement de la présidente du Cergy HB, à propos de consignes jugées peu homogènes entre les différents niveaux de compétition, et concernant l'accueil du public sur des rencontres en ce temps d'épidémie.
- > Un parent réclamant le remboursement de la licence de son enfant, a été invité à se tourner vers son club, dont il ne précisait pas le nom d'ailleurs.
- > Une demande d'explication d'un club de l'Essonne concernant des précisions sur notre communiqué concernant l'adaptation des compétitions régionales à la crise en cours a été orientée vers son comité d'origine

COC TERRITORIALE

- > Un communiqué de la ligue, validé par l'ensemble des comités franciliens, et présentant les décisions prises par la commission territoriale d'organisation des compétitions, faisant suite aux restrictions sanitaires touchant Paris et la petite couronne, a été diffusé par courriel à tous les clubs du territoire francilien.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

Concernant les championnats adultes, les 3 prochaines journées sont reportées à la fin de la première phase et la 5^e journée est décalée d'un week-end, libérant la date du 31/10-1/11 comme date de report.

Par ailleurs, un challenge de la grande couronne est instauré, permettant aux clubs des comités qui ne sont pas impactés par la fermeture des gymnases de continuer à jouer. Cette compétition se joue sur les 3 dates libérées par le report des dates de championnat (dès ce week-end donc). Les clubs concernés sont invités à saisir leurs conclusions dès que possible, sachant qu'il a été fait en sorte de maintenir les clubs qui devaient recevoir ce week-end comme hôte.

Concernant les championnats jeunes, le calendrier est complètement revu. Les comités ont désormais jusqu'aux vacances de Noël pour fournir les ayant-droits de leur territoire. Les championnats régionaux démarreront au mois de janvier.

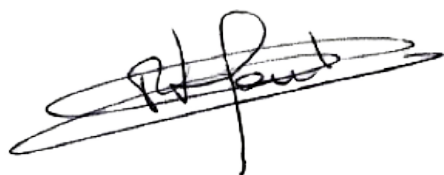
PREMIERS DE CORDÉE

- > Un avenant à notre convention tripartite (ligue / fédération / association *Premiers de cordée*), permettant de prolonger jusqu'à la fin décembre nos activités (animation par nos agents de développement d'action handball ludiques en direction de jeunes hospitalisés pour des maladies de longue durée), a été régularisé par le président de la ligue. Nathalie Lassalle est en charge.

FORMATION

- > Anne-Laure Bellier a demandé des précisions au gestionnaire de la MDH, sur les possibilités de maintenir des formations dans les gymnases de la Maison dans le cadre de la formation professionnelle continue au sens de l'article L212-1 du code du sport. Conformément à la règlement COVID-19 elles restent possible.

La séance s'achève à 20h20.



Robert Lafond
Secrétaire Général



Georges Potard
Président